



WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DE LA FUTURE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS NEUFS - RE 2020

MARDI 25 MAI DE 10H00 à 12h00

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie. En France, il représente près de 45 % des consommations énergétiques et presque un quart des émissions de CO₂, pour la seule phase d'utilisation des bâtiments.

L'État a lancé en 2017 l'expérimentation Bâtiments à énergie positive et réduction carbone « E+/C- », pour caractériser avec les acteurs de la filière les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE2020.

La RE2020 est la future réglementation environnementale des bâtiments neufs. Cette réglementation viendra remplacer la RT2012 en apportant des évolutions dans les objectifs de performance énergétique et de confort d'été. Elle va instaurer la prise en compte de la performance environnementale du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie : toutes les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment, de sa construction jusqu'à sa fin de vie seront ainsi évaluées. L'enjeu est de diminuer l'empreinte carbone du bâtiment et décarboner les énergies utilisées.

La publication des premiers textes est prévue pour l'été 2021 et concernera les bâtiments neufs résidentiels, ainsi que les bureaux et les bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La publication des textes portant sur le tertiaire spécifique (commerces, crèches, hôtels, restaurants, universités etc.) est prévue pour l'été 2022, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La DREAL PACA et le CEREMA Méditerranée vous invitent à une présentation de cette future réglementation. Vous pourrez poser vos questions en séance via le Tchat.

- I – Introduction de la DREAL PACA
- II – Présentation de la RE 2020 par le CEREMA Méditerranée
- III – Questions – réponses

[S INSCRIRE AU WEBINAIRE AVANT LE JEUDI 20 MAI 2021](#)

Le lien de connexion sera transmis aux personnes inscrites quelques jours avant la séance.

En savoir plus :

- [site internet de la DREAL PACA](#)
- [site internet du CEREMA](#)